



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 23 juin 2017 à 8h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Gilles Ducharme  
M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beaugard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

102-06-2017

**Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby – Annulation de la résolution no. 98-06-2017**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler la résolution no. 98-06-2017 ayant pour titre : « Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby ».

Adoptée

103-06-2017

**Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT QUE l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby vient à échéance le 31 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente pour les années 2017 -2022 présente une hausse élevée des coûts;

CONSIDÉRANT QU'actuellement 127 cartes loisirs sont en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE selon nous 75% des cartes loisirs ont été mises en rapport avec le rabais offert au Zoo de Granby et qu'à partir du 1<sup>er</sup> août ces cartes ne sont plus utilisés;

CONSIDÉRANT QUE selon le fonctionnement prévu dans l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby, la Municipalité devra tout de même payer pour ces cartes loisirs qui ne seront plus utilisées;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du Canton de Roxton ont déjà accès à des installations de loisirs (bibliothèque, balle-molle, aréna, etc.) à part de ceux offerts par la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE l'attrait principal pour les citoyens à partir du 1<sup>er</sup> août 2017 sera l'accès aux cours offerts à la piscine Miner;

CONSIDÉRANT QUE dans la nouvelle proposition d'entente les citoyens du Canton de Roxton n'auront plus droit au rabais offert au Zoo

de Granby alors que d'autres municipalités peuvent encore en bénéficier dans la nouvelle version de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil aimeraient connaître la raison pour laquelle les citoyens du Canton de Roxton n'auront plus droit à ce rabais alors que les autres municipalités y auront droit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas renouveler l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby selon les conditions offertes actuellement. Que les membres du conseil sont ouverts à la négociation avec les représentants de la Ville et souhaitent que ceux-ci revoient les conditions de renouvellement de l'entente. Qu'à partir du 23 juin 2017 à 9h30 plus aucune carte loisirs ne sera émise par la municipalité.

Adoptée

104-06-2017

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Gilles Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 9 h 23.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

